

PERMANENCES MEDECINS :

Les patients doivent composer le 15.

PERMANENCES PHARMACIES :

Dimanche 19 avril : Pharmacie De Michelena à Courpière

AMBULANCES :

Ambulances Vincent : 04 73 51 23 23

CABINETS INFIRMIERS :

Beaufils – Goncalves – Pélissier – Rigoni :

Tél. : 04 73 53 15 82

Thoury - Berry - Allaire - Jardin : 06 28 32 35 26

Vander Cam : 07 83 34 04 09

Girou Florent : Tél. : 06 28 49 10 57

Chevreaux Mélanie : 07 60 26 41 35

Garnier Frédérique : 06 28 49 10 57 ou 07 60 26 41 35

VETERINAIRES : 04 73 51 29.21 (animaux de

ferme). 04.73.53.64.44 (animaux de compagnie,

bovins, chevaux).

DEPANNEURS/ REMORQUEURS :

Garage FAYET-COMBE SARL 04 73 53 19 13

Tony SUAREZ 04 73 53 04 37 - 06 08 34 86

Garage Flo Flash Auto 04 73 51 01 58

TAXIS: DENIS: 04 73 53 00 17/ 06 85 92 71

23 TAXI DID DUPOUX Didier :

06 69 16 96 59 ou 04 73 94 48 10

Taxi LE BERT : 06.29.51.66.16

Taxi VINCENT : 04 73 51 23 23

URGENCES: POMPIERS 18

GENDARMERIE: 04 73 53 00 00 ou 17

Ouverture les mardis et samedis de 8h à 12h.

Toutes les permanences sociales sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

● CIMENTIERE

Le cimetière est fermé au public jusqu'à nouvel ordre

(sauf accord de la Mairie dans le cadre de la continuité du service public.)

● ÉTAT-CIVIL

Toutes nos condoléances à la famille de :

- Germaine FAURE veuve BEAUFOCHER décédée le 12 avril 2020.

VIVRE À COURPIÈRE

Journal de la Ville de

N° 15/2020 Semaine du 16 avril au 23 avril 2020

Le Chef de l'État a prolongé le confinement jusqu'au 11 mai 2020

● COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Toujours dans l'impossibilité de réunir le Conseil Municipal, j'ai de nouveau réuni les deux Présidents des groupes (Mme SUAREZ et M. IMBERDIS) le 10 avril dernier.

D'abord pour les informer de la décision du Bureau Communautaire Thiers Dore et Montagne du 10 avril 2020 de commander, dès la 2^{ème} quinzaine d'avril, deux masques en tissu par habitant selon les modalités suivantes : la Communauté mutualise les commandes et avance l'argent et chaque Commune finance la dépense au prorata de son nombre d'habitants (l'achat groupé permettant un meilleur prix). L'objectif est d'anticiper les conditions du déconfinement progressif futur.

Mon intention était aussi de consulter les Présidents des groupes du Conseil Municipal sur l'achat d'un millier de masques chirurgicaux afin d'équiper en cas de besoin certains personnels communaux exposés (décontamination de Coubertin après usage COVID par exemple) et de dépanner des professionnels qui assurent des services vitaux et qui seraient mis en danger par une pénurie de protections ; et aussi pour reconstituer une petite provision en cas de nouvelle épidémie. Ils ont été d'accord.

Ensuite nous avons abordé l'élection de la Rosière 2020 qui a été repoussée au moment où le Conseil Municipal pourra se réunir ; puis une petite réception officielle de couronnement sera organisée dès que possible. La 99^{ème} Rosière de 2020 sera associée aux festivités de la 100^{ème} Rosière en 2021.

La fête de la musique se décidera au dernier moment mais sans le tremplin des musiques actuelles qui nécessite une grosse préparation très en amont et tout à fait impossible en ce moment.

Nous allons lancer les recrutements saisonniers pour préparer, si possible, une ouverture de la piscine en juillet. Il faut penser aux enfants qui vont l'attendre au sortir du confinement.

Je termine ce communiqué par l'annonce du succès des démarches conjointes (de moi-même, du Président de la Communauté, du Député et de la sous-Préfète en charge du dossier) pour obtenir la réouverture de la Poste à Courpière. C'est une belle victoire car cette présence postale est un service indispensable pour ne pas multiplier les déplacements et pour aider les plus fragiles à avoir accès à leurs prestations sociales.

A l'occasion des vacances de printemps, les enfants trouveront dans ce bulletin une proposition de participer à un concours de dessin.

Suite aux annonces du Chef de l'État, restons confinés encore un mois pour éviter la progression du virus.

Courage à tous !

Christiane Samson Maire de Courpière

● COMMUNIQUÉ DES DOCTEURS CAPERAN ET PEYROL

Le Covid 19 est un virus dont il faut se protéger et qui inquiète même s'il est peu présent chez nous actuellement.

Il ne doit pas faire oublier les maladies habituelles aiguës et chroniques dont le retard de prise en charge risque d'être très dommageable.

Les médecins généralistes de Courpière sont là pour vous prendre en charge au cabinet et en téléconsultation .

Dr Capéran, Dr Peyrol

● BONNE NOUVELLE DE LA POSTE !

Le bureau de poste de Courpière sera ouvert à partir du **lundi 20 avril 2020** du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30.

● PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - CELLULE DE CRISE À LA MAIRIE

A ce jour, suite à la mise en place de la **veille téléphonique** auprès des bénéficiaires du portage de repas, auprès des aînés de plus de 70 ans, auprès des personnes en situation de handicap, et du **service d'aide aux courses** :

- 3 administrés ont bénéficié de l'aide à la livraison pour leurs médicaments
- 2 administrés ont sollicité l'aide aux courses
- 1 colis alimentaire d'urgence a été donné à une personne en situation de handicap

Nous vous rappelons que les personnes âgées isolées, les personnes en situation de handicap, et les personnes fragiles ayant des maladies chroniques doivent rester confinées pour ne pas se mettre en danger.

● NUMÉROS UTILES

- Mairie de Courpière et CCAS : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30 : [04.73.53.01.21](tel:04.73.53.01.21)
- Astreinte élus en cas d'urgence : [06.30.65.81.64](tel:06.30.65.81.64)
- Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : [0 800 130 000](tel:0.800.130.000).

- Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation.

A ce titre, elles peuvent bénéficier du service d'aide aux courses et/ou livraison assuré par des élus volontaires et du personnel communal, sur simple demande auprès de la Mairie de Courpière :

- A raison d'une fois par semaine
- Produits de 1^{ère} nécessité (alimentaires et pharmaceutiques – pas d'achat de tabac ni d'alcool)
- Uniquement dans les commerces de Courpière (liste des commerces en dernière page du bulletin)

Enfin, la mairie est fermée au public mais continue de fonctionner pour rendre service à la population, soit par téléphone au 04.73.53.01.21, soit par mail mairie@ville-courpiere.fr

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (**15**) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (**114**).

Numéros d'urgence et d'écoute :

En cas de danger immédiat : **17**

Violences sur les enfants : **119** (ou sur [le site internet allo119.gouv.fr](http://le.site.internet.allo119.gouv.fr))

Violences conjugales : par téléphone au **3919** ou **par SMS au 114** (ou sur [le site internet arretonslesviolences.gouv.fr](http://le.site.internet.arretonslesviolences.gouv.fr))

Urgences dentaires : 04.73.34.99.01

● SERVICE NATIONAL DE GARDE DES ENFANTS - CRÈCHE, ÉCOLES ET COLLÈGES

Le bénéfice du « Service national de garde » - crèches, écoles et collèges – destiné aux soignants, est élargi à la garde des enfants des personnels dont la présence est indispensable à la gestion de la crise sanitaire ou qui concourent aux missions considérées comme vitales pour la nation : policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, fonctionnaires de la Fonction publique territoriale indispensables au fonctionnement des crèches et centres de garde périscolaires... qui assurent eux-mêmes le service de garde, et dans l'unique cas où ils ne disposeraient d'aucun autre moyen de garde.

Procédure préalable :

- Rédaction d'une attestation de l'employeur ou de son chef de service attestant que l'agent est considéré comme « essentiel et indispensable » à la gestion de la crise COVID19
- Rédaction sur la même fiche et par l'agent concerné d'une attestation sur l'honneur que le recours à cette procédure est justifié par une absence de solutions alternatives (présence d'un conjoint en télétravail au domicile...)
- Cette fiche sera remise à la crèche ou l'établissement scolaire d'accueil.

Procédure de signalement et de recherche active :

Les parents concernés peuvent saisir une expression de besoin sur le site de la CAF : <https://monenfant.fr/>

Un fonctionnaire recueille chaque matin les nouvelles demandes et s'occupe de trouver une place d'accueil pour les enfants.

Renseignements et demandes à formuler auprès de la Mairie de Courpière : 04.73.53.01.21 ou par mail mairie@ville-courpiere.fr

● DÉLIVRANCE DE MASQUES CHIRURGICAUX À DESTINATION DES SALARIÉS QUI SONT AIDÉS À DOMICILE CHEZ DES PARTICULIERS EMPLOYEURS

Le Pr. Jérôme SALOMON, Directeur Général de la Santé, a annoncé le 8 avril la dotation de 3 masques par semaine et par employeur, et 9 masques par semaine par employeur bénéficiaire de la Prestation de Compensation du Handicap délivrance (PCH) aux salariés de l'aide à domicile employés directement par des particuliers pour des actes essentiels de la vie.

Le professionnel doit présenter à son officine l'attestation transmise par l'ACOSS/CESU indiquant le nombre de masques qui lui est attribué, complétée (noms de l'employé et de l'employeur) et signée par ses soins, avec sa carte d'identité.

En attente de la mise en place de ce dispositif, la Commune a dépanné des salariés dans ce cas en distribuant des masques tissu confectionnés par des bénévoles.

● PAS DE DÉPART EN VACANCES DE PRINTEMPS !

Alors que les vacances de printemps débutent le 20 avril 2020 pour la zone A, il est rappelé que l'obligation de rester confiné reste valable et qu'il n'est pas autorisé de partir en vacances, le changement de lieu de confinement étant interdit.

Coronavirus COVID-19

Information

Pas de départ en vacances de printemps





● CONFINEMENT ET JARDINS

Beaucoup de réactions et de questions sur la possibilité d'aller dans son jardin. Voici un récapitulatif de ce que vous pouvez faire et ne pas faire :

➔ SI VOTRE JARDIN EST ATTENANT À VOTRE MAISON

✓ vous pouvez aller dans votre jardin autant de temps que vous le souhaitez, seul ou seulement avec les personnes avec lesquelles vous êtes confinées.

➔ SI VOTRE JARDIN EST SITUÉ À MOINS D'1KM DE VOTRE DOMICILE

✓ vous pouvez vous y rendre dans le cadre d'une promenade dans la limite d'une heure quotidienne, seul ou seulement avec les personnes avec lesquelles vous êtes confinées. Chaque personne majeure devra être munie d'une attestation de déplacement dûment remplie.

⇒ S'IL NE S'AGIT PAS D'UN POTAGER : vous ne pouvez pas dépasser la limite d'une heure quotidienne pour la sortie dans votre jardin dans le cadre d'une promenade.

✓ S'IL S'AGIT D'UN POTAGER : vous pouvez vous y rendre ponctuellement faire le travail de maraîchage nécessaire en ayant la possibilité de dépasser la limite d'une heure de manière raisonnable et de préférence seul et en faisant en sorte de ne croiser personne. Vous devrez être munis d'une attestation de déplacement pour des achats de première nécessité.

➔ SI VOTRE JARDIN EST SITUÉ À PLUS D'1KM DE VOTRE DOMICILE

⇒ vous ne pouvez pas vous y rendre dans le cadre d'une promenade.

✓ S'IL S'AGIT D'UN POTAGER SITUÉ À QUELQUES KILOMÈTRES : vous pouvez vous y rendre ponctuellement faire le travail de maraîchage nécessaire en ayant la possibilité de dépasser la limite d'une heure de manière raisonnable et de préférence seul et en faisant en sorte de ne croiser personne. Vous devrez être munis d'une attestation de déplacement pour des achats de première nécessité.

⇒ vous ne pouvez pas vous y rendre s'il s'agit du jardin/potager de votre résidence secondaire / maison de campagne et s'il est situé à plusieurs dizaines de kilomètres de chez vous.

Dans tous les cas, faites preuve de bon sens et de civisme. Respectez les mesures de confinement, respectez les autorisations, protégez-vous et protégez les autres !

● MISE EN PLACE D'UN POINT DE VENTE - RÉSERVÉ AUX PRODUCTEURS LOCAUX ALIMENTAIRES

Un point de vente se situe place de la Victoire le vendredi de 17h à 19h (arrêté préfectoral n°20-00467 du 02 avril 2020) jusqu'à la réouverture du marché hebdomadaire du mardi matin.

Les producteurs locaux de produits exclusivement alimentaires, désirant participer à cette vente devront obligatoirement obtenir l'autorisation, préalablement à toute installation, du service de police municipale en contactant le standard de la mairie de Courpière au 04 73 53 01 21. Aucune installation ne sera autorisée sans cette autorisation. L'autorisation

d'installation ne sera délivrée qu'aux seuls producteurs locaux de produits alimentaires présents habituellement sur le marché hebdomadaire de Courpière.

Les stands sont installés à 10 m les uns des autres. Les producteurs qui participent à cette vente s'engagent à afficher les gestes « barrières » La Mairie fournit le cas échéant du gel hydro-alcoolique.

LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE DU MARDI MATIN EST SUPPRIMÉ JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

● DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE !

« Drive - livres » !

A partir du mardi 21 avril, nous allons mettre en place un système de « drive – livres ». Sur rendez-vous uniquement, vous pourrez rendre vos livres précédemment empruntés et en emprunter de nouveaux les mardis et vendredis après-midi de 14h à 17h30.

Marche à suivre :

- prendre un rendez-vous par téléphone au : 04-73-51-29-55 uniquement les mardis et vendredis de 14h à 17h30.
 - Nous indiquer quels types de documents souhaités (romans, documentaires, policiers, jeunesse, bandes dessinés, audio-livres...)
 - Nous vous donnerons alors un rendez-vous pour venir récupérer vos documents
 - Les documents vous seront remis par la fenêtre de la bibliothèque dans le respect des gestes barrières contre le virus covid 19.
- Pour mieux servir et limiter au maximum les déplacements, nous pourrions vous prêter jusqu'à 8 livres à la fois.

Concours de dessin : le printemps ! Durant ces vacances de printemps nous avons souhaité mettre en place un concours de dessins sur le thème du printemps !

Consigne :

➔ Pour les enfants de 7 à 11 ans et collégiens de 11 à 15 ans : A vous de jouer pour mettre en image ce que vous inspire cette saison. Toutes les techniques sont acceptées (peinture, crayon, feutre, collage...), sur feuille format A3 ou A4.

➔ Pour les plus jeunes (3-6 ans), nous mettons à votre disposition un dessin à colorier, soit à demander par mail (bibliothequecourpiere@ville-courpiere.fr), soit à récupérer en Mairie (devant la porte d'entrée, près des attestations de sorties).

Les dessins/coloriages seront exposés à la bibliothèque municipale dès sa réouverture, un jury récompensera les plus beaux et ils seront exposés à l'automne dans la salle d'animation lors de l'exposition de peinture d'Arc - en - ciel.

Merci d'envoyer vos dessins /coloriages à bibliothequecourpiere@ville-courpiere.fr, ou de les déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie avant le **9 mai 2020**. N'oubliez pas d'y inscrire au dos vos nom, prénom, date de naissance, adresse et n° de téléphone d'un parent.

● RAPPEL : INTERDICTION DE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS ET VÉGÉTAUX ET DE TOUT ÉCOBUAGE



En raison du risque accru de départ d'incendies (entre le 27 mars et le 6 avril, le SDIS 63 est intervenu à 25 reprises pour feux de végétaux et 14 hectares sont ainsi partis en fumée !), **il est strictement interdit par arrêté préfectoral de brûler les déchets verts et les végétaux, et de pratiquer tout écobuage**. En cette période de confinement, il est demandé de déposer au fond de son jardin les résidus de taille ou de tonte de pelouse dans l'attente de pouvoir se déplacer de nouveau dans le réseau des déchetteries locales.

● APPEL AUX COUTURIÈRES DU TERRITOIRE POUR LA CONFECTION DE MASQUES DE PROTECTION LAVABLES EN TISSU

Beaucoup de masques en tissu ont été confectionnés par des couturières bénévoles du territoire, et nous tenions vivement à les en remercier.

Le Centre COVID 19 a reçu une dotation importante de ces masques.

Les besoins sont encore présents. Pour celles et ceux qui souhaitent continuer la confection de ces masques en tissu, la mairie a collecté des draps en tissu et de l'élastique qui sont à leur disposition pour poursuivre cette mission bien utile à la collectivité.

Un tuto de confection de masque en tissu proposé par le CHU de Grenoble peut vous être envoyé sur demande ou à télécharger sur le lien suivant :

<https://www.infirmiers.com/pdf/masque-tissu.pdf>

Attention, ces masques non sanitaires servent uniquement à éviter les projections de gouttelettes et doivent avoir un port limité (environ 1h).

● **COMMERCE ALIMENTAIRES ET PHARMACEUTIQUES DE COURPIÈRE AUTORISÉS A OUVRIR**

NOM	Adresse	Tél	Horaires	livraison à domicile	Commande par téléphone	Site Web / page Facebook
Boucherie Beauregard	pl. cité administrative	04-73-80-52-88	du lundi au samedi les matins de 7h30-13h00	oui très exceptionnellement	oui	
Boucherie Géry	place de la Libération	04 73 53 05 63	A compté du 24 mars ouverture les matins 7h-13h00 du mardi au vendredi. Samedi 7h-13h / 14h-18h. Fermé le dimanche	non	oui	
Boulangerie Golfier	3 Rue Desaix	04 73 53 00 01	Ouvert du mardi au dimanche	Non	oui (le matin)	
Boulangerie Péron La Boul'Anges	avenue de la Gare	09 81 80 00 00	Mardi, jeudi et vendredi 5h30-13h/15h-19h15 . Mercredi 5h30-19h15 samedi 6h00 -15h00 dimanche 5h30 -12h00	non	oui	
Boulangerie Privat (bas)	av. henri Pourrat	04 73 53 17 91	lundi, mardi, jeudi, vendredi 5h30-19h Samedi 5h00- 17h Dimanche 5h00- 15h	non	oui	
Boulangerie Privat (haut)	place de la libération	04 73 53 17 91	5h45 à 12h45 tous les jours sauf le mercredi			
Central primeur	avenue Henri Pourrat	04 73 53 15 50	du lundi au samedi 7h30-12h15/ 14h-19h	oui	oui	
Fromagerie "La Petite Fromagerie"	rue du 14 juillet	09 83 93 27 10	du mardi au samedi de 8h30-13h Dimanche 9h-12h	oui	oui	
Fromagerie From'Délices	rue Carnot	04 73 53 13 27	Mardi au samedi 9h-12h30/ 15h-19h. Dimanche 9h-13h	non	oui	
Intermarché	av. de Thiers	04 73 51 23 13	Du lundi au samedi 8h30- 19h15	non (DRIVE)	non	
Netto	av. de Thiers	04 73 80 70 95	Lundi à jeudi 9h-12h / 14h30-19h Vendredi et samedi 9h-19h	non	non	
Pharmacie De Michelena	rue du 14 juillet	04 73 53 05 81	Lundi 14h30-19h30. Du mardi au vendredi 8h30-12h30 / 14h30-19h30. Samedi 8h30-12h30		oui	
Pharmacie du Centre	pl. de la libération	04 73 53 02 62	Lundi 14h30-19h30. Du mardi au vendredi 8h30-12h30 / 14h30-19h30 Samedi 8h30-12h30 (horaires peuvent être modifiés)		oui	
Pharmacie Saint Martin	pl. cité administrative	04 73 53 10 66	Lundi 14h30-18h. Du mardi au samedi 8h30-12h30 / 14h30-18h		oui	
PROXIEL (alimentation animale uniquement)	Av de la Gare	04 73 53 01 09	Du lundi au vendredi de 8h30 12h00 / 13h30-17h30	non	oui	
SPAR	pl. de la libération	04 73 51 25 28	Lundi au samedi 7h-12:30 / 14h30-19h. Dimanche 7h-12h	oui	oui	
Pâtisserie Mallaret	47 ave de la Gare	04.73.51.22.93	Fermé. Commande tous les jours par téléphone ou sur le site : patisserie-malaret.com	oui sur Courpière uniquement	oui	patisserie-malaret.com
Cave à Juliette	avenue de la Gare	04,73,53,08,64/ 06.45.34.13.37	la cave à juliette vous propose un menu à emporter tous les samedis et dimanches à récupérer entre 11h et midi , à commander avant le jeudi soir. Renseignement et réservation sur Facebook et au 0645341337	non	oui	
les Seychelles	place de la cité administrative	04.73.51.22.91	ouvert tous les soirs de 18h à 21h30. fermé le lundi .uniquement sur commande .(pizzas-salades-pates)	non	oui	
Pause pizzas	9, square des arnauds	04.73.51.81.29	pizza à emporter de 18h à 21h .commande uniquement par téléphone	non	oui	

● **COMMERCE AYANT ORGANISÉ LA VENTE PAR COMMANDE/LIVRAISON ET/OU DRIVE (LISTE NON EXHAUSTIVE) - SI CERTAINS COMMERCE NE FIGURENT PAS SUR CETTE LISTE, MERCI DE CONTACTER LA MAIRIE AU 04.73.53.01.21**

NOM	Adresse	Tél	Horaires	Livraison à domicile	Commande par tél	Site Web/Page Facebook
Ets Borel	Av de la Gare	04.73.53.15.81	Du mardi au samedi de 8h30 /12 h uniquement le matin , après - midi livraison et dépannage	oui	oui	
Bâtisse motoculture	route d'Ambert	04.73.53.11.78	du mardi au samedi de 8h30-12h/14h-18h (sur rdv)	oui	oui	
Flo Flash Auto	Route d' Ambert	04,73,51,01,58	ouvert sur rdv de 8h/12h et 14h/18h	non	non	
Garage Tony Suarez	31,avenue jean Jaurès	04,73,53,04,37	ouvert de 8h à 12h	non	non	
Cabinet Collin et Foleas (vétérinaire)	1.route d'Ambert	04,73,53,64,44	ouvert de 8h à 12h et 14h /18h uniquement sur rdv	non (DRIVE)	non	
Cabinet AUVERVET vétérinaire	4,rue Fernand Forest	04,73,51,29,21	ouvert de 8h à12h et 14h à 18h uniquement sur rdv	non	non	
Garage Ford	avenue Jean Jaurès	04.73.53.19.13	ouvert de 8h à12h ,uniquement sur rdv . Dépannage 24/24	non	non	
Au jardin de la Dore	route de Clermont	04.73.53.10.24	Du lundi au samedi ouverture de 9h à12 h et de 14h à 18h, fermé le mercredi matin		oui	https://www.aujardindeladore.fr/ https://fr-fr.facebook.com/aujardindeladore
Carrosserie Mathieu	route de Clermont	04.73.53.08.88	uniquement sur rdv	non	non	
Station LORENZINI ADAM	avenue Jean Jaurès	04 73 53 10 09	du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le samedi de 09h00 à 12h00	oui	oui	www.fuel.combustible-courpiere.fr
De Feuilles en Fleurs	boulevard Vercingétorix	06-70-14-15-99	commande par téléphone	oui	oui	
M. Archimbaud garage	rue jean moulin	04.73.53.02.06	ouvert du mardi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h	non	non	
Droguerie CHASSAGNE	41, bd Vercingétorix	04.73.53.40.44	ouvert mardi et vendredi matin de 9h à 12h	non	oui	
Mercerie GOURCY	12 av H.Pourrat	04.73.51.20.09	Commande par téléphone le jeudi de 9h à 10h Retrait de la marchandise le vendredi sur RV	non	oui	

